

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

Version 1.6

Date de révision 2020-10-09

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2015/830

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1****Informations sur le produit**

Nom du produit : Alpha Olefin® C30+ High Solids  
 Matériel : 1101363

**No.-CENuméro d'enregistrement**

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Ethylene	74-85-1 200-815-3 601-010-00-3	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119462827-27-0004

**1.3****Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** : Chevron Phillips Chemical Company LP  
 Normal Alpha Olefins (NAO)  
 10001 Six Pines Drive  
 The Woodlands, TX 77380

**Local** : Chevron Phillips Chemicals International N.V.  
 Airport Plaza (Stockholm Building)  
 Leonardo Da Vincilaan 19  
 1831 Diegem  
 Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530  
 Technical Information: (832) 813-4862  
 Responsible Party: Product Safety Group  
 Email:sds@cpchem.com

**1.4****Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)  
 1.832.813.4984 (International)

**Transport:**

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

Version 1.6

Date de révision 2020-10-09

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090  
 EUROPE : BIG +32.14.584545 (téléphone) ou +32.14583516 (télécopie)  
 Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)  
 Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600  
 Argentine : +(54)-1159839431

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie  
 Adresse e-mail : SDS@CPChem.com  
 Site Internet : www.CPChem.com

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1****Classification de la substance ou du mélange  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**2.2****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 - 3.2****Substance or Mélange**

Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé). :

Remarques : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH  
(Système Global Harmonisé).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1****Description des premiers secours**

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

Version 1.6

Date de révision 2020-10-09

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Point d'éclair : 218 °C (218 °C)

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

**5.1****Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit.

**5.2****Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

**5.3****Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Protection contre les incendies et les explosions : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

**6.2****Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

**6.3****Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4****Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1**

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

Version 1.6

Date de révision 2020-10-09

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

**7.2****Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.2****Contrôles de l'exposition  
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Porter un système respiratoire à adduction d'air, homologué par NIOSH, si la ventilation ou d'autres moyens mécaniques de contrôle ne sont pas suffisants pour maintenir une teneur minimale en oxygène de 19,5 % en volume sous pression atmosphérique normale. Utilisez un appareil respiratoire à pression positive et à adduction d'air s'il existe un risque de rejet non contrôlé, d'aérosolisation, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou si d'autres circonstances rendent les appareils respiratoires à adduction d'air insuffisants pour assurer une protection adéquate.

Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

Version 1.6

Date de révision 2020-10-09

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

Forme : Cire.  
Forme solide  
État physique : solide  
Odeur : Douce

**Données de sécurité**

Point d'éclair : 218 °C (218 °C)  
Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable  
Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable  
Propriétés comburantes : non  
Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible  
pH : Non applicable  
Point/intervalle de fusion : 73,8 °C (73,8 °C)  
Point/intervalle d'ébullition : 330 °C (330 °C)  
Pression de vapeur : Non applicable  
Densité relative : 0,79  
Densité : 0,8 g/cm<sup>3</sup>  
Hydrosolubilité : Insoluble  
Densité de vapeur relative : Non applicable

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

Version 1.6

Date de révision 2020-10-09

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1**

**Réactivité** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2**

**Stabilité chimique** : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

**10.3****Possibilité de réactions dangereuses**

**Réactions dangereuses** : Information supplémentaire: Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4**

**Conditions à éviter** : Donnée non disponible.

**10.5**

**Matières à éviter** : Donnée non disponible.

**10.6**

**Autres données** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Alpha Olefin® C30+ High Solids**

**Toxicité aiguë par voie orale** : DL50 oral: > 2.000 mg/kg  
Espèce: Rat  
L'information se rapporte au composé principal.

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

**Toxicité aiguë par inhalation** : Aucun effet indésirable à prévoir

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

**Toxicité aiguë par voie cutanée** : DL50 dermal: > 2.000 mg/kg  
L'information se rapporte au composé principal.

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

**Irritation de la peau** : Aucun effet indésirable à prévoir. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

Version 1.6

Date de révision 2020-10-09

**Irritation des yeux** : Aucun effet indésirable à prévoir. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**  
**Sensibilisation** : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**  
**Toxicité à dose répétée** : N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**  
**Génotoxicité in vitro** : Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**  
**Génotoxicité in vivo** : Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**  
**Cancérogénicité** : Remarques: Aucune preuve de cancérogénicité

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**  
**Toxicité pour la reproduction** : Ces informations ne sont pas disponibles.

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**  
**Toxicité pour le développement** : Ces informations ne sont pas disponibles.

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**  
**Information supplémentaire** : Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1****Toxicité****Effets écotoxicologiques**

**Toxicité pour les poissons** : La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité.

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques** : La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité.

**Toxicité pour les algues** : La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité.

**12.2**

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

Version 1.6

Date de révision 2020-10-09

**Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : Devrait être biodégradable en phase finale

**12.3****Potentiel de bioaccumulation**

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation : Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

**12.4****Mobilité dans le sol**

Mobilité : Donnée non disponible

**12.5****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6****Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

**Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne



**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

Version 1.6

Date de révision 2020-10-09

**s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).**

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

**DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Lorsque l'expédition est proposée pour un transport à une température supérieure ou égale à 100 °C, elle est réglementée comme suit :

UN3257, ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S.,  
(ALPHA OLEFIN FRACTION, C30+ HIGH SOLIDS) , 9, III

**IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Lorsque l'expédition est proposée pour un transport à une température supérieure ou égale à 100 °C, elle est réglementée comme suit :

UN3257, ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S.,  
(ALPHA OLEFIN FRACTION, C30+ HIGH SOLIDS) , 9, III (218°C)

**IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Lorsque l'expédition est proposée pour un transport à une température supérieure ou égale à 100 °C, elle est réglementée comme suit :

UN3257, 9: NOT PERMITTED FOR TRANSPORT

**ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Lorsque l'expédition est proposée pour un transport à une température supérieure ou égale à 100 °C, elle est réglementée comme suit :

UN3257, ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S.,  
(ALPHA OLEFIN FRACTION, C30+ HIGH SOLIDS) , 9, III , (D)

**RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES**

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

Version 1.6

Date de révision 2020-10-09

**MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE)**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Lorsque l'expédition est proposée pour un transport à une température supérieure ou égale à 100 °C, elle est réglementée comme suit :

UN3257, ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S.,  
(ALPHA OLEFIN FRACTION, C30+ HIGH SOLIDS) , 9, III

**ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Lorsque l'expédition est proposée pour un transport à une température supérieure ou égale à 100 °C, elle est réglementée comme suit :

UN3257, ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S.,  
(ALPHA OLEFIN FRACTION, C30+ HIGH SOLIDS) , 9, III

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale**

Règlement de la Commission européenne (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

**15.2****Évaluation de la sécurité chimique**

**Composants** : éthylène 200-815-3

**Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs** : ZEU\_SEVES3 Mise à jour:  
Non applicable

**(Réglementation relative aux Installations Classées)****État actuel de notification**

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.  
Suisse CH INV : N'est pas en conformité avec l'inventaire  
États-Unis d'Amérique (USA) : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

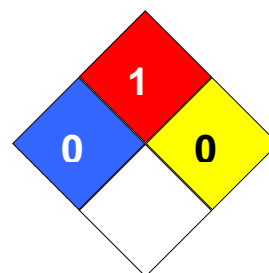
Version 1.6

Date de révision 2020-10-09

TSCA	:	afférente concernant les substances actives
Canada DSL	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Australie AICS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KECI	:	Toutes les substances de ce produit ont été enregistrées, notifiées pour être enregistrées ou exemptées d'enregistrement par CPChem, par l'intermédiaire d'un représentant exclusif conformément à la réglementation K-REACH. L'importation de ce produit est autorisée si l'importateur officiel coréen a été inclus dans les notifications de CPChem, ou si l'importateur officiel en a lui-même notifié les substances.
Philippines PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Chine IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Taiwan TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**NFPA Classification** : Danger pour la santé: 0  
Risque d'incendie: 1  
Danger de réactivité: 0

**Information supplémentaire**

Numéro FDS patrimonial : CPC00507

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

## signification des abréviations et acronymes utilisés

ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AICS	Inventaire australien des substances chimiques	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des	NFPA	National Fire Protection Agency –

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

Version 1.6

Date de révision 2020-10-09

	substances		Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétrolières spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système

**Alpha Olefin® C30+ High Solids**

Version 1.6

Date de révision 2020-10-09

			d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %		